

Image not found or type unknown



Allocation equivalent retraite

Par **eve**, le **04/05/2009** à **17:19**

bonjour, je touche depuis 01.11.2008 allocation equivalent retraite, je voudrais savoir, si mon mari perçois un salaire de 1945 euros 27 brut imposable mensuel, percevrai je toujours cette allocation ? je vous en remercie par avance pour vos réponses cordialement eve